

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LAVALETTE TUDE DRONNE (16)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Inconstructibilité le long des routes départementales
RD 939 et RD674



*Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
prescrite le 16 décembre 2013, arrêtée le 27 juin 2019*

DOSSIER APPROUVÉ LE :

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Président

Inconstructibilité le long des routes départementales

La route départementale **RD939 entre Angoulême et Edon** est classée à **grande circulation** par décret, ce qui impose une **zone d'inconstructibilité** pour les bâtiments à caractère d'habitation, **en dehors des zones urbanisées**. Il en est de même le long de la **RD674 entre Angoulême et Libourne**.

Cette bande d'inconstructibilité est repérée sur les plans suivants.

Bande d'inconstructibilité le long de la RD939



Bande d'inconstructibilité le long des routes départementales

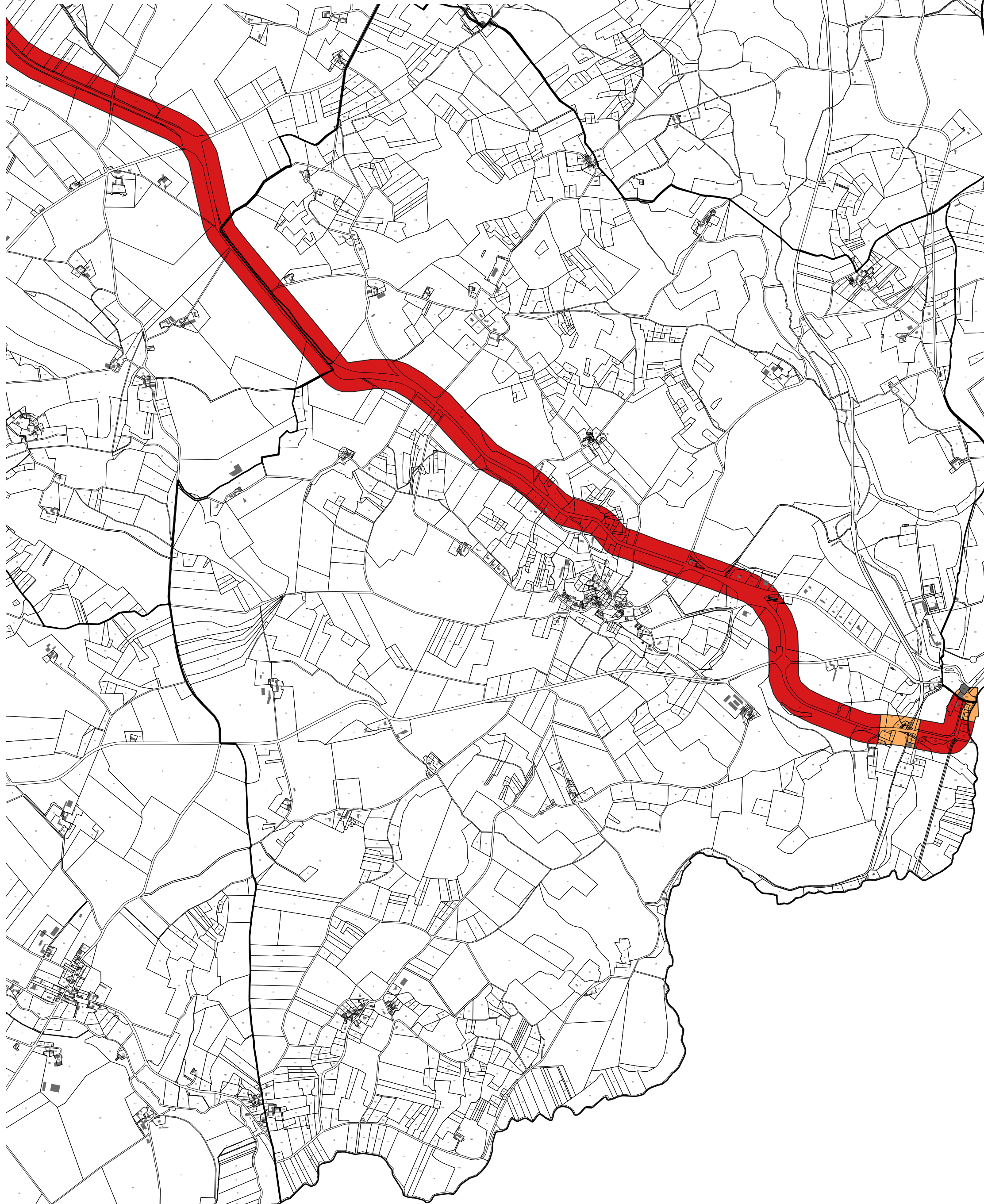
■ Espace_non_urbanisé

■ Espace_urbanisé

Edon

0 250 500 m

Bande d'inconstructibilité le long de la RD939



Bande d'inconstructibilité le long des routes départementales

Espace_non_urbanisé

Espace_urbanisé

ATTENTION :

Ce tracé ne tient pas compte des travaux réalisés sur la RD939 au niveau de l'aire de repos d'Edon. Cela reprend l'ancien tracé de la départementale.

Fouquebrune

Bande d'inconstructibilité le long de la RD674

0 250 500 m

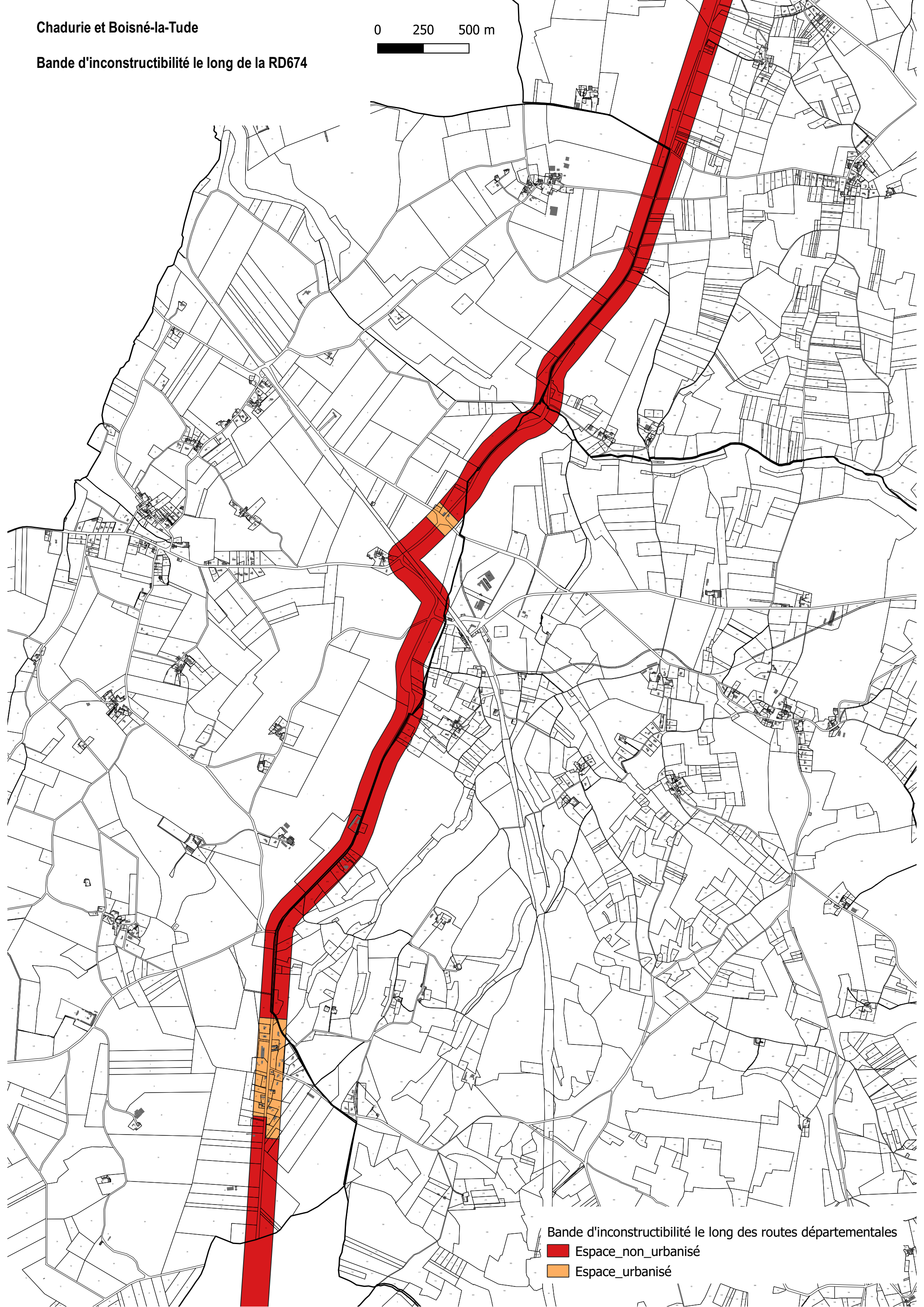


Bande d'inconstructibilité le long des routes départementales


■ Espace_non_urbanisé

■ Espace_urbanisé





Bande d'inconstructibilité le long des routes départementales

 Espace_non_urbanisé

 Espace_urbanisé